

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARENTHON DU 13 JANVIER 2014

L'an deux mil quatorze, le treize janvier, le Conseil municipal de la commune d'Arenthon, dûment convoqué le six janvier deux mil quatorze, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VELLUZ, Maire.

Etaient présents : MMES C. BOEX, A. COLLOMB, C. COUDURIER, M. MARCAULT,
M. VIGNE
MM. J. BROUARD, C. MOENNE, M. MOLINA, P. ROUSSEAU,
A. VELLUZ

Absents excusés : MME J. FREMEAUX donne procuration à C. COUDURIER
M. J. BOEX donne procuration à C. MOENNE
M. N. TARIDF donne procuration à A. VELLUZ

Secrétaire de séance : M. J.-S. DESTRUEL



Le quorum est constaté, la réunion peut débuter.



Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

ORDRE DU JOUR

- *Approbation du compte-rendu du Conseil municipal en date du 02 Décembre 2013*
- *Urbanisme*
- *Délibération n°1 :*
Approbation des tarifs du Service Enfance Jeunesse et Sport pour l'année 2014
- *Délibération n°2 :*
Approbation des règlements intérieurs du Service Enfance Jeunesse et Sport et du Point Accueil Jeunesse
- *Délibération n°3 :*
Tableau des emplois permanents de la commune
- *Délibération n°4 :*
Subvention exceptionnelle octroyée à l'association Chris country 74

- *Rapports établis par chaque commission concernant les travaux en cours*
- *Questions diverses*
- *Dates à retenir*

<u>S É A N C E</u>

§ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 DECEMBRE 2013

Aucune remarque n'a été faite.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

APPROUVE le compte-rendu du Conseil municipal en date du 02 Décembre 2013.

<i>URBANISME</i>

La commission du 28 Novembre 2013

❖ Certificats d'urbanisme d'information :

Maître PUTHOD Catherine, notaire à La Roche-sur-Foron
Concerne le terrain appartenant à Madame MILLET Muriel
Route de Fessy
Superficie terrain : 653m²
Zone UC : extension des hameaux

Maître PLANTEVIN Hervé, notaire à Sallanches
Concerne le terrain appartenant à Madame GAILLARD Agnès
Lieu-dit Chez Dumonal
Superficie terrain : 13 485m²
Zone UC : extension des hameaux
Zone Nh : zone naturelle humide

Etude notariale ACHARD et CONVERS
Concerne le terrain appartenant à Madame MAEDER Françoise
696, Route des Arculinges
Superficie terrain : 2 463 m²
Zone UC : extension des hameaux
Zone Ap : zone agricole inconstructible

Etude notariale ACHARD et CONVERS
Concerne le terrain appartenant à Monsieur BOEX Marcel (SCI Le Metant)
Lieu-dit Les Devants
Superficie terrain : 550 m²
Zone UC : extension des hameaux

Monsieur ROCH Fernand
Lieu-dit Chez Chaffard
Superficie terrain : 24 685 m²
Zone UC : extension des hameaux
Zone Nh : zone naturelle humide
Une partie du terrain est en espace boisé classé

❖ Déclarations préalables : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Messieurs VELLUZ Ludovic et CARIDI Carmelo
1001, Route du Salève
Superficie terrain : 1 426m²
Zone UC : extension des hameaux

**Aménagement 4 appartements
+ carports**

Monsieur DELUERMOZ Bernard
193, Route de Maclenay
Superficie terrain : 1 216m²
Zone UC : extension des hameaux

**Création terrasse couverte accolée
à l'habitation**

Monsieur AMOMO Jean-Marc
75, Lotissement Le Pré de Berny
Superficie terrain : 1 281 m²
Zone UC : extension des hameaux
Une partie du terrain est en espace boisé classé

Extension abri voiture

La commission du 19 Décembre 2013

❖ Certificats d'urbanisme d'information :

Maître VIOLLAZ Patricia, notaire à La Roche-sur-Foron
Concerne le terrain appartenant à Monsieur CONSTANTIN Charles
Lieu-dit Les Marais
Superficie terrain : 5 962m²
Zone Nh : zone naturelle humide
Une partie du terrain est en espace boisé classé

Maître DELUERMOZ Philippe
Concerne le terrain appartenant à Madame MILLET Muriel
Lieu-dit Sur Fessy
Superficie terrain : 653 m²
Zone UC : extension des hameaux

Maître LASSALLETTE Geoffroy
Concerne le terrain appartenant à Monsieur HAMEREL Didier
388, Route du Salève
Superficie terrain : 2 440 m²
Zone UC : extension des hameaux

Maître NAZ Dominique
Concerne le terrain appartenant à Monsieur SOMMEILLER Claude
353, Route de Bonneville
Superficie terrain : 18 729 m²
Zone 2UA : zone à urbanisation future à long terme
Zone Ap : zone agricole inconstructible

❖ Déclarations préalables : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur NEGRE Franck
56, Impasse Dommartin
Superficie terrain : 465 m²
Superficie abri : 7,10 m²
Zone UC : extension des hameaux

Abri de jardin

Monsieur ROSNOBLET Yves
1658, Route de Lanovaz
Superficie terrain : 797 m²
Superficie bassin : 39 m²

**Construction terrasse bois avec
baignade naturelle**

Zone Ar : zone agricole accueillant des habitations existantes non liées à l'exploitation agricole

Monsieur DUMOT Jérôme
107, Route de Maclenay
Superficie terrain : 1 554 m²
Surface de plancher créée : 26,75 m²
Zone UC : extension des hameaux

**Extension habitation (création de
2 chambres au rez-de-chaussée)**

Monsieur CUVIER Bernard
1639, Route de Bonneville
Superficie terrain : 1 500 m²
Superficie abri : 7,10 m²
Zone UC : extension des hameaux

Réalisation marquise sur porte

Madame POIRET Martine
22, Chemin de Nabeau
Superficie terrain : 1714 m²
Zone UC : extension des hameaux

Réalisation lucarne de toit

SCI PIERRE
152, ZA de Chevilly
Superficie terrain : 3 600 m²
Zone UX : zone d'activités économiques

**Changement de bardage suite à
incendie**

Monsieur HAMEREL Didier
388, Route du Salève
Superficie terrain : 2 440m²
Zone UC : extension des hameaux

Division parcellaire

❖ Permis de construire: la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur et Madame COQUILLARD Frédéric

Maison individuelle

53, Route de Berny

Superficie terrain : 3 757,52 m²

Surface de plancher créée : 226,82 m²

Zone UC : extension des hameaux

APPROBATION DES TARIFS DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET SPORT POUR L'ANNÉE 2014
--

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les tarifs du service enfance jeunesse et sport de la commune peuvent être approuvés chaque année pour l'année scolaire, et cela en vue d'éventuelles modifications de tarifs.

TARIFS CANTINE

Monsieur le Maire présente les tarifs applicables pour la cantine scolaire gérée par le service enfance jeunesse et sport de la commune pour l'année 2014 :

Quotient familial	TARIF pour 1 repas
0 à 740 €	4,20 €
De 741 € à 1 132 €	5,10 €
Supérieur ou égal à 1 133 €	5,90 €
Protocole PAI (Plan accueil individualisé)	3,00 €

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire présente les tarifs applicables pour l'accueil périscolaire géré par le service enfance jeunesse et sport de la commune pour l'année 2014 :

Quotient familial	TARIF à la ½ heure
0 à 740 €	1,00 €
De 741 € à 1 132 €	1,20 €
Supérieur ou égal à 1 133 €	1,30 €

TARIFS ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS

Monsieur le Maire présente les tarifs applicables pour les activités proposées par l'école municipale des sports pour l'année 2014 :

Quotient familial	TARIF pour 2 heures
0 à 740 €	5,00 €
De 741 € à 1 132 €	6,20 €
Supérieur ou égal à 1 133 €	7,30 €

TARIFS ACTIVITES JEUNESSE

Monsieur le Maire présente les tarifs applicables pour les activités jeunesse proposées par le Point Accueil Jeunesse pour l'année 2014.

Un tarif en fonction du quotient familial est appliqué pour les enfants domiciliés sur les communes d'Arenthon et de Scientrier, et un tarif unique est appliqué aux enfants non domiciliés sur les communes d'Arenthon et de Scientrier :

Quotient familial	TARIF à la ½ journée
0 à 740 €	4,50 €
De 741 € à 1 132 €	6,50 €
Supérieur ou égal à 1 133 €	8,50 €
Enfants non domiciliés sur les communes d'Arenthon et de Scientrier	8,50 €

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** les tarifs du service enfance jeunesse et sport (cantine - accueil de loisirs périscolaire - école municipale des sports - activités jeunesse) applicables pour l'année 2014,
- ✓ **DECIDE** que cette tarification sera applicable par tacite reconduction sauf modification.

APPROBATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET SPORT ET DU POINT ACCUEIL JEUNESSE
--

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'une antenne du Service Enfance Jeunesse et Sport à l'attention des adolescents a été créée en 2011, il s'agit du Pont Accueil Jeunesse.

Etant donné que le Point Accueil Jeunesse fonctionne de façon spécifique et différente des autres missions du Service Enfance Jeunesse et Sport (cantine – accueil de loisirs périscolaire et école municipale des sports), il convient d'approuver un règlement intérieur propre à cette structure.

Par ailleurs, pour donner plus de lisibilité aux deux règlements intérieurs, celui du Service Enfance Jeunesse et Sport avec ses missions principales, et celui du Point Accueil Jeunesse, le règlement intérieur du Service Enfance Jeunesse et Sport a été retouché uniquement dans sa forme.

Monsieur le Maire invite le Conseil à approuver ces deux règlements intérieurs qui vont encadrer et règlementer les différentes missions du Service Enfance Jeunesse et Sport, et de son antenne, le Point Accueil Jeunesse.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** les règlements intérieurs du Service Enfance Jeunesse et Sport et du Point Accueil Jeunesse dans leur intégralité.
- ✓ **ANNULE ET REMPLACE** le règlement intérieur du Service Enfance Jeunesse et Sport approuvé par le Conseil municipal le 29 avril 2013.

<p style="text-align:center">TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS MAIRIE D'ARENTHON ARTICLE 34 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984</p>
--

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le précédent tableau des effectifs adopté par le CONSEIL MUNICIPAL par délibération n° 5 en date du 04/02/2013 ;

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de procéder aux modifications suivantes :

✂ CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

- suppression du poste ouvert d'Adjoint administratif territorial de 2ème classe à temps complet.

✂ CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS TERRITORIAUX PRINCIPAUX 2ème classe

- création du poste de Rédacteur territorial principal de 2ème classe à temps complet.

Les fonctions attachées à cet emploi seront les suivantes :

→ Directeur général des services

Monsieur le Maire précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 01/01/2014 pour intégrer la création demandée.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

✓ **ADOPTE** le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/01/2014.

A - Les effectifs du personnel sont fixés comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
<u>Cadre emploi des rédacteurs principaux</u>		<u>2</u>	<u>2</u>	
Dont rédacteur principal 1ère classe	28	1	1	<i>Responsable Urbanisme - Etat Civil et Elections</i>
Dont rédacteur principal 2ème classe	35	1	1	<i>Directeur général des services</i>
<u>Cadre emploi des adjoints administratifs :</u>		<u>1</u>	<u>1</u>	
Dont adjoint administratif 1ère classe	35	1	1	<i>Responsable Comptabilité - Finances - Ressources humaines</i>
<u>Cadre emploi des adjoints techniques :</u>		<u>3</u>	<u>3</u>	
Dont adjoint technique de 2ème classe	35	1	1	<i>Cantonnier</i>
	28.59	1	1	<i>Animatrice service périscolaire</i>
	19.50	1	1	<i>Agent de cantine</i>
<u>Cadre emploi des adjoints d'animation :</u>		<u>2</u>	<u>2</u>	
Dont adjoint d'animation de 2ème classe	35	1	1	<i>Responsable du service enfance jeunesse</i>
	35	1	1	<i>Educateur sportif</i>

EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	METIERS
Adjoint administratif 2ème classe	35	1	1	<i>Assistante de gestion</i>
Adjoint territorial d'animation (stagiaire)	16.19	1	1	<i>Animatrice périscolaire</i>
Adjoint territorial du patrimoine	10.33	1	1	<i>Agent de bibliothèque</i>
Adjoint technique 2ème classe	5.28	1	1	<i>Agent de portage repas</i>

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE OCTROYÉE
À L'ASSOCIATION CHRIS COUNTRY 74**

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'une association nouvelle vient de se constituer sur la commune et se nomme « Chris country 74 ».

Cette association a pour but d'initier, pratiquer et promouvoir la danse country.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association afin d'apporter, à ses adhérents, un soutien financier indispensable pour que la naissance de cette association se déroule dans les meilleures conditions possibles.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **DECIDE** d'octroyer, à titre exceptionnel, une subvention d'un montant de **500** euros (cinq cents euros) à l'association « Chris country 74 ».

**RAPPORTS ETABLIS PAR CHAQUE COMMISSION
CONCERNANT LES TRAVAUX EN COURS**

§ COMMISSION FOSSÉS VOIRIE SÉCURITÉ

- Madame Colette BOEX informe le Conseil du mauvais état de la chaussée de la Route des Crêts de Fessy. Monsieur le Maire rappelle que cette voie est de la compétence du Conseil Général et que des courriers ont été envoyés aux services du Conseil Général, sans réponse de leur part.
Monsieur le Maire relancera le sujet lors de la prochaine réunion avec la commission voirie du Conseil Général.

§ COMMISSION ENVIRONNEMENT

- Madame Chantal COUDURIER informe les membres de l'assemblée qu'une activité de pêche est organisée durant la période hivernale sur le lac du Brachouet, lac qui accueille déjà l'activité de ski nautique durant la période printemps/été.

§ COMMISSION ÉCOLE – PÉRISCOLAIRE

- Une proposition d'horaires pour l'école élémentaire Benoît Chamoux, suite à la réforme des nouveaux rythmes scolaires, a été transmise à l'Inspection de l'Education Nationale.
Les horaires arrêtés sont :
→ Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi : 8h30-11h30 et 13h30-15h45
Temps d'activités périscolaires : 15h45-16h30

→ Mercredi : 8h30-11h30

L'inspecteur de l'Education Nationale a donné un avis favorable à cette proposition d'horaires. Désormais, cette proposition doit être validée par le Conseil départemental de l'Education Nationale de la Haute-Savoie.

§ COMMISSION SOCIAL

- Suite à l'établissement d'un mémorial du Souvenir Français au cimetière d'Arenthon, la section du Souvenir Français du canton de la Roche a versé une subvention de 1000 euros à la Commune.
- Le loto des enfants sera organisé à l'école le 03 février 2014 à 14h30.

§ COMMISSION BIBLIOTHEQUE

- A l'occasion de la commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale, la bibliothèque municipale d'Arenthon propose de faire une présentation de cet événement pendant deux mois, à compter du lundi 20 janvier, au travers de livres et décorations commémorant toutes les guerres.
Les lecteurs ont été informés par mail de ce thème historique proposé par la bibliothèque municipale.

§ COMMISSION ANIMATION / COMMUNICATION / INFORMATION

- Le nouveau bulletin municipal est en cours de distribution.

§ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

- Dans le cadre de la réforme des nouveaux rythmes scolaires, la Communauté de communes du Pays Rochois a fixé les horaires suivants pour les écoles maternelles:
 - Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi : 8h40-11h40 et 14h15-16h30
Temps d'activités périscolaires : 13h30-16h15
 - Mercredi : 8h40-11h40Ces horaires sont en attente de la validation du Conseil départemental de l'Education Nationale de la Haute-Savoie.

§ SYNDICAT D'EAU ARENTHON – SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

- Monsieur Claude MOENNE a présenté au Conseil les nouveaux tarifs du Syndicat d'eau applicables pour l'année 2014 :

	2013	2014
Prix location compteur	15 €	15 €
Prix de l'eau HT/m3	1,01 €	1,04 €
Frais de branchement HT	250 €	260 €
Pose réducteur de pression HT	60 €	70 €

§ SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'ARVE (SM3A)

- Monsieur Claude MOENNE a fait une présentation aux membres du Conseil de la réunion du Comité syndical qui a eu lieu le 20 décembre 2013.

Un bilan de mandat (juin 2008 à décembre 2013) a été réalisé :

- Diminution de la dette d'environ 5 millions d'euros, entre 2008 et 2014
- Travaux accomplis sur le secteur de la communauté de commune du pays Rochois :
 - 3 passerelles Arethon 300 000 €
 - Réhabilitation piscicole du Nant de Sion Arethon 250 000 €
 - Passerelle sur l'Arve St-Pierre 2 500 000 €
 - Achat Pisciculture + cheminement St-Pierre 1 000 000 €
 - Travaux Pisciculture St-Pierre 100 000 €
 - Etude Ecopole réalisée à ce jour St-Pierre 60 000 €
- Plan de Protection de l'Atmosphère: PPA porteur du dispositif incitatif de renouvellement des appareils de chauffage individuel au bois
Une aide de 1000 € peut être allouée par logement, avec une enveloppe de 3 200 000 € sur 4 ans. Ce dispositif a été lancé au printemps 2013 : 400 dossiers ont été traités et 220 ont été retenus. Au niveau de la Communauté de communes du Pays Rochois, 25 dossiers ont été retenus dont 2 à Arethon.
Information donnée lors du conseil : Une étude menée par Air Rhône Alpes pendant l'hiver 2012 met en évidence que le salage des autoroutes et des routes pourrait contribuer de 50% au dépassement de pollution en particule fine sur notre vallée.
- Glacier de Tête Rousse: un accord de principe a été arrêté lors du dernier conseil du SM3A pour reprendre le volet technique du dossier de la poche d'eau contenue sous le glacier. Cette position devrait être officialisée lors du vote du prochain budget.

DIVERS

- Concernant la rénovation de la statue St Sébastien le devis estimatif s'élève à 9500 € environ. Le Conseil Général verse une subvention de 1580 €. Le Comité paroissial et la Paroisse vont participer à hauteur des 2/3 de la somme restante et la Commune d'Arethon financera la différence.

DATES À RETENIR

- ✓ Mercredi 15 Janvier à 17h30 en Mairie : Réunion stratégie lumière
- ✓ Jeudi 16 Janvier à 17h30 en Mairie : Commission Finances
- ✓ Vendredi 17 Janvier à 8h30 à la CCPR : Réunion SCOT
- ✓ Vendredi 17 Janvier à 19h30 la Maison des Associations : Cérémonie des vœux
- ✓ Jeudi 23 Janvier à 17h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Lundi 03 février à 14h30 à l'école : Loto des enfants
- ✓ Lundi 3 Février à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal

✓ Lundi 3 Mars à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal

Séance levée à 22h15.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Alain VELLUZ

Affiché le 04 / 03 / 2014.